



## Recommandations Covid 19 au 29/07/2020 à l'occasion de la recrudescence de la pandémie de coronavirus (deuxième vague)

Nous invitons tous les clubs affiliés à l'AFCD à faire preuve de bon sens et à inviter leurs membres à respecter les recommandations spécifiques reprises ci-après, sur et hors-piste de danse.

**TOUTES ces actions REUNIES feront que la contagion pourra être limitée à son minimum et que nous ne connaissons plus d'interdiction complète d'activité.**

La **distance de sécurité de 1,5 m doit être une priorité**. Dans les situations où cela n'est pas possible, le **port d'un masque buccal** est nécessaire.

A l'heure actuelle, aucun masque n'est complètement adapté à la pratique physique intensive, son port est recommandé mais n'est pas obligatoire MAIS ceci, uniquement pendant la pratique sportive (sur piste) et en respectant les distances de sécurité !

N'hésitez pas à contacter les responsables communaux pour prendre connaissance des mesures spécifiques à chaque commune.

### Quelques chiffres clefs

- Nombre de participants par groupe : 50 (professeur(s) compris)
- Distance de sécurité, entre couples de danseurs ou entre danseurs solo : 1 m 50 (en rayon)
- Nombre de personnes assises par table : maximum 10, sans masque mais avec distanciation
- Nombre de personnes hors bulle : maximum 5, toujours les mêmes pendant 4 semaines



## Quelques règles d'OR

- \* Afficher le rappel des gestes barrières et la liste des symptômes Covid-19 aux principaux points de passage, prévoir un parcours ou un sens de circulation ;
- \* Les mesures d'hygiène restent essentielles, tant au niveau de l'hygiène individuelle (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, ...) qu'au niveau de l'hygiène collective (désinfection des locaux, toilettes, surfaces de contact, ...). Il est recommandé de mettre à disposition solution hydro alcoolique, lingettes virucides, masques et serviette en papier ;
- \* *Les activités en extérieur sont préférables là où c'est possible. Les espaces intérieurs doivent être aérés, de préférence en ouvrant les portes et/ou les fenêtres. L'utilisation d'un airco est autorisée sous certaines conditions comme (non-exhaustif) : la recirculation de l'air intérieur doit être évitée, uniquement de l'air frais extérieur peut être amené. L'usage de ventilateurs est interdit*
- \* Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- \* Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». **Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;**
- \* Les contacts sociaux seront permis avec 5 autres personnes (hors bulle) pendant une période de 4 semaine consécutive, en plus des personnes vivant sur le même toit ;
- \* Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum 10, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc, ...).

## Règles spécifiques au monde du sport et à la discipline de la danse

- \* Le port du masque n'est pas obligatoire, uniquement pendant la pratique de la danse et si la distanciation sociale est respectée ;
- \* les toilettes, distributeurs et DEA doivent rester accessibles ;
- \* Les cafétérias/buvettes peuvent ouvrir selon les recommandations de l'Horeca ; le port du masque est obligatoire sauf lorsque l'on est assis, avec un maximum de 10 personnes à table et en respectant la distanciation sociale ;
- \* Le nombre de 50 participants maximum (professeur ou moniteur compris), par groupe reste d'application ;
- \* Le professeur ou le moniteur qui encadre plusieurs groupes devra maintenir une distance de minimum 5 m ou s'équiper d'un matériel de protection vis-à-vis de ses pratiquants (masque, visière, écran plexiglass, ...)



- \* aérer la salle toutes les 3 heures et prévoir une interruption de 10 minutes entre chaque groupe, pour aérer la salle ;
- \* Si la salle a été occupée avant que vous ne l'occupiez, faire suivre le nettoyage d'une désinfection des zones critiques (à l'eau de javel diluée par exemple) ;
- \* Les danses en couple (sans changement de partenaire) sont autorisées avec respect de la distanciation entre couples, 1 m 50.
- \* Les compétitions SANS public peuvent reprendre ;
- \* Les vestiaires et les douches restent fermés ;
- \* les membres seront invités à laisser leur adresse email ou leur numéro de téléphone ou de GSM pour qu'ils puissent être prévenus en cas de contaminations au sein de la salle.

*Cette liste doit être conservée pendant une période de 14 jours - tout en respectant la confidentialité des données - puis détruite. Les membres y consentent expressément;*

*La liste sera datée et devrait idéalement contenir aussi les informations suivantes : l'heure d'arrivée et de départ et la table à laquelle ils étaient/ont été assis. Plus cette liste reflète avec précision la position mutuelle des différents membres, plus il sera facile de distinguer les contacts à haut risque de ceux à faible risque par la suite.*

### **Que faire en cas de symptômes**

- \* **Celui qui est malade reste à la maison et recherche de l'aide médicale ;**
- \* Si le pratiquant présente des symptômes tels que rhume, toux, fièvre, syndrome grippal, l'accès à la salle devra lui être interdit ; invitez-le à consulter immédiatement un médecin et à cesser toute activité pendant 14 jours ;
- \* Si ce n'est pas possible, veillez à disposer d'un local « covid » pour permettre un isolement ;
- \* Normalement après la disparition des derniers symptômes, il ne présente plus de risque de contamination ;